



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N° 3 – FEVRIER 2023**

**PUBLIÉ LE 3 FEVRIER 2023**

**SGCD**

**Centre hospitalier de NARBONNE**

## SOMMAIRE

### **SGCD**

Arrêté préfectoral portant désignation des membres de la formation spécialisée  
du comité social d'administration de la préfecture de l'Aude et du SGCD .....1

### **CENTRE HOSPITALIER DE NARBONNE**

Décision n° 25-23 portant délégation de signature à Mme Carole CABIÉ pour  
les admissions et toute décision relative aux soins psychiatriques sans  
consentement .....3

Décision n° 26-23 portant délégation de signature à Mme Carole CABIÉ pour  
la stratégie, les affaires médicales, les affaires juridiques, les relations avec les  
usagers ainsi que les coopérations ..... 5

**Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2023**

**portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social  
d'administration de la préfecture de l'Aude et du SGCD**

**Le Préfet de l'Aude, Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein du ministère de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté portant désignation des membres du comité social d'administration de la préfecture de l'Aude et du SGCD ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022 ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales pour la composition de la formation spécialisée ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration ministériel unique :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
<b>Au titre de FO</b>	
Monique DE CANONVILLE	Pascale BAINI
Francis SALVAT	Stéphanie POOS
Patrick GLANDIER	Cyril BOUSQUET
Nathalie ROUGÉ	Corinne DUPAS

**Au titre de UATS UNSA-SAPACMI**

Agnès BROSSARD

Jean-Bernard RIMBERT

**Article 2**

Le mandat des membres de la formation spécialisée susvisée entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Article 3**

La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Carcassonne, le 02 février 2023

Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale,

  
Lucie ROESCH

**M. Richard BARTHES, Directeur du Centre Hospitalier de Narbonne**

## **DÉCISION N°25-23 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Narbonne,**

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment dans ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D.6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement de santé ;
- Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 01 août 2017 portant nomination de **Richard BARTHES** en qualité de Directeur du centre hospitalier de Narbonne ;
- Considérant l'organigramme de Direction Commune en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

### **DÉCIDE**

#### **Article 1 :**

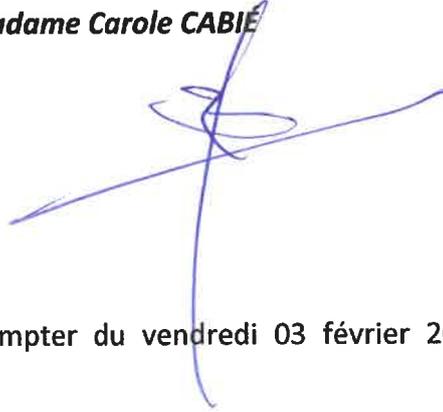
Pour les admissions et toute décision relative aux soins psychiatriques sans consentement (à la demande d'un tiers ou du représentant de l'état), ainsi que les autorisations de sortie de courte durée des patients admis sous le régime de soins en psychiatrie sur demande d'un tiers, la délégation est donnée à :

**- Madame Carole CABIÉ**

**Article 2 :**

La signature du délégataire est conforme au modèle ci-dessous.

**Madame Carole CABIE**



**Article 3 :**

La présente décision prend effet à compter du vendredi 03 février 2023 au matin jusqu'au vendredi 10 février 2023 au matin.

**Article 4 :**

La présente décision sera transmise à Madame la Trésorière Principale du Centre Hospitalier de Narbonne.

La présente délégation est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aude.

Fait à Narbonne, le 02 février 2023,

Le Directeur,

Richard BARTHES





M. Richard BARTHES, Directeur du Centre Hospitalier de Narbonne

## DÉCISION N°26-23 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Narbonne,**

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment dans ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D.6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement de santé ;
- Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 01 août 2017 portant nomination de **Richard BARTHES** en qualité de Directeur du centre hospitalier de Narbonne ;
- Considérant l'organigramme de Direction Commune en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

### DÉCIDE

#### **Article 1 :**

A titre provisoire, en l'absence de Madame Laurence Marian pendant la période du 3 au 17 février 2023, Monsieur Richard BARTHES donne délégation de signature pour la Stratégie, les Affaires Médicales, les Affaires Juridiques, les Relations avec les Usagers ainsi que les Coopérations à Madame Carole CABIE, Directrice des Ressources Humaines et du Dialogue Social.

#### **Article 2 :**

La signature du délégataire est conforme au modèle ci-dessous.

**Madame Carole CABIE**



**Article 3 :**

La présente décision prend effet à compter du vendredi 3 février matin au 17 février 2023 au soir.

**Article 4 :**

La présente décision sera transmise à Madame la Trésorière Principale du Centre Hospitalier de Narbonne.

La présente délégation est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aude.

Fait à Narbonne, le 02 février 2023,

Le Directeur,

Richard BARTHES

